

Climat : La mise en œuvre de l'accord nécessite des (conditions-cadre favorables aux entreprises)

06.11.2017

D'un coup d'oeil

La 23e conférence climatique de l'ONU, à laquelle la Suisse participe, s'est ouverte à Bonn. Pendant deux semaines, les pays discuteront de la mise en œuvre concrète de l'accord de Paris sur le climat. La Suisse s'y est engagée à réduire ses émissions de CO2 de 50% d'ici à 2030. Les milieux économiques soutiennent l'objectif visé et proposent des solutions. Dans cette optique, ils demandent trois choses : de la flexibilité pour atteindre les objectifs au moyen de mesures mises en œuvre en Suisse et à l'étranger, la possibilité pour toutes les entreprises de conclure des conventions d'objectifs, ainsi que le renoncement à une hausse de la taxe sur le CO2.

Fin 2015, les représentants de 195 pays ont conclu, au terme d'années de négociations, un accord contraignant pour tous les États. Il convient maintenant de le mettre en œuvre. La Suisse a été l'un des premiers États à se fixer un objectif clair : réduire les émissions de CO₂ de 50 %, par rapport à 1990, d'ici à 2030.

Pas de distinction entre les conventions d'objectifs suisses et étrangères

Pour contribuer à résoudre le problème climatique, les milieux économiques souhaitent proposer des solutions pour atteindre cet objectif ambitieux. Cela sera possible avant tout grâce à des innovations techniques. Aussi est-il crucial que les conditions-cadre fixées soient favorables à l'économie. À cet égard, il est essentiel de renoncer à fixer un objectif de réduction en Suisse et un objectif à l'étranger. Ainsi, la Suisse pourrait atteindre plus facilement son but. Des investissements à l'étranger, qui permettraient de réduire substantiellement les émissions de CO₂, ne devraient pas être bloqués par l'existence d'un objectif national. De plus, une telle flexibilité permettrait à la place économique suisse de maintenir sa compétitivité et ses atouts. Plus le système sera souple, plus les fonds pourront être utilisés de manière efficace.

Des conventions d'objectifs combinées avec la taxe CO₂ produisent de grands effets

economiesuisse demande par ailleurs que toutes les entreprises qui le souhaitent puissent conclure une convention d'objectifs et s'engager ainsi à limiter leurs émissions. En contrepartie, elles seraient libérées de la taxe CO₂. Une convention d'objectifs associée à une taxe CO₂ modérée est judicieuse sous l'angle environnemental et économique, car il en résulte un effet accru à moindre frais.

Une approche globale pour résoudre le problème climatique, le plus rapidement et efficacement possible

La question climatique est un défi mondial qui appelle une solution mondiale. Un cavalier seul de la Suisse serait contre-productif et pèserait tant sur la place économique que sur sa capacité d'innovation. C'est pourquoi la taxe CO2 doit rester modérée. Elle n'est en effet pour le moment pas fixée uniformément à l'échelle mondiale. À moyen et à long termes, il faut viser la mise en place d'une politique climatique globale, avec des conditions-cadre semblables. C'est à cette condition que l'on parviendra à éviter des délocalisations et des désavantages concurrentiels unilatéraux.